

Paris, le 7 mai 2004

Avis de l'Autorité sur le projet de création de la procédure de départ vers le sud à Bâle - Mulhouse

Par lettre en date du 16 février 2004, le directeur de la navigation aérienne a transmis pour avis le projet de création de la procédure de départ vers le sud à Bâle - Mulhouse.

Parmi les recommandations relatives à l'aéroport de Bâle – Mulhouse formulées par l'ACNUSA le 17 décembre 2001, figurait celle « *d'utiliser la procédure d'envols directs vers le sud pour une partie du trafic à destination du sud (Tessin, bassin méditerranéen), soit environ 20% des mouvements qui passent par le point ELBEG* ».

La mise en œuvre de cette recommandation a débuté le 15 mai 2003, par une solution technique temporaire. L'objet du présent projet est de consolider cette mise en œuvre par la publication d'une procédure de départ standard.

Il apparaît que le pourcentage de vols concernés est inférieur à la valeur de 20% initialement prévue et annoncée. La baisse globale du trafic commercial et en particulier la forte réduction des vols à destination de l'Italie et Lugano en sont la cause principale.

Le projet a été présenté aux membres de l'Autorité lors de sa réunion plénière du 22 mars 2004. Lors de la réunion plénière du 20 avril 2004, ils ont pris connaissance du complément d'informations demandé :

- nombre de vols concernés par la procédure
- types et pourcentage d'avions présentant un niveau de bruit de certification au survol supérieur à 89 EPNdB.

L'Autorité demande que :

- dans les six mois après la mise en service de la procédure, un compte-rendu en termes de respect des trajectoires et du nombre de vols l'ayant utilisée, soit communiqué à la commission consultative de l'environnement et à l'ACNUSA.
- Un compte-rendu de même nature soit ultérieurement communiqué annuellement.

Sous ces réserves, l'Autorité donne un avis favorable à cette création.